Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260217-DCM2026_009-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2026-009 – FINANCE – Reprise anticipée des résultats 2025 – Budget principal et budget annexe Funérarium

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de suffrages non exprimés
26	15	14	pour : 15 contre : 0	Abstentions : 6

Date de la convocation : Mercredi 11 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT *(absence au moment du vote),* Patrick CAILLEAU, Éric MAHÉ, Claudine PELTIER, Jean-Paul LE BIHAN, Yvan LE NEVÉ, Simone LE NEVÉ, Gaël LACROIX, François PÉRIN, Josiane HENRY, Annie PÉRIN, Jean-Pierre COSTEMALE, Sylviane PEDRON, Chantal CHARRERON, Anne-Laure POUILLY ;

Pouvoirs : Céline BERCETCHE a donné pouvoir à Patrick CAILLEAU, Virginie TOUZARD a donné pouvoir à Jean-Paul LE BIHAN, Stéphane PEDRONO a donné pouvoir à François PÉRIN, Hervé RIO a donné pouvoir à Josiane HENRY, Vincent TANGUY a donné pouvoir à Éric MAHÉ, André MARNIER a donné pouvoir à Sylviane PEDRON ;

Absence : Céline BERCETCHE, Virginie TOUZARD, Stéphane PEDRONO, Maryse GOUBIN, Hervé RIO, Nadine GUILLON, Stéphane BODIGUEL, Vincent TANGUY, Thierry JOUBERT, Sophie LOLIVE, André MARNIER,

Secrétaire de séance : Gaël LACROIX

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes

VU les résultats provisoires de l'exécution budgétaire de l'exercice 2025 attestés par le comptable public ;

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260217-DCM2026_009-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

CONSIDÉRANT que le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 n'a pas pu être adopté à la date du vote du budget primitif 2026 en raison de la panne de l'application Helios gérant les flux financiers de la comptabilité publique (DGFIP) ;

CONSIDÉRANT que l'article L. 2311-5 du CGCT autorise le Conseil Municipal à reporter de manière anticipée au budget primitif les résultats de l'exercice clos, sous réserve de les justifier par des documents provisoires attestés par le comptable public (CFU provisoire) ;

CONSIDÉRANT que cette reprise anticipée présente un caractère provisoire et devra être régularisée lors du vote du CFU 2025, conformément aux dispositions de l'instruction M57 ;

CONSIDÉRANT que les résultats provisoires 2025 du budget principal et du budget annexe du service funéraire ont été estimés comme suit, sur la base des documents annexés ;

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal par 15 votes pour et 6 abstentions *(Eric MAHE avec pouvoir, Sylviane PEDRON avec pouvoir, Anne-Laure POUILLY et Chantal CHARRERON).*

Article 1 – Reprise anticipée des résultats du budget principal de la commune
Il est constaté au titre de l'exercice 2025, par anticipation :

- Résultat de l'exercice : + 1 127 448,29 €
- Résultats antérieurs reportés (ligne 002) : + 68 019,19 €

Soit un résultat à affecter de **+ 1 195 467,48 €**

Le solde d'exécution de la section d'investissement s'établit comme suit :

- Solde d'exécution cumulé d'investissement : – 848 854,01 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement : – 148 913,29 €

Soit un besoin de financement de **– 997 767,30 €**

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de reporter par anticipation le résultat comme suit :

- Compte R1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (investissement) : **+ 1 190 000,00 €**
- Compte R002 – Excédent de fonctionnement reporté : **+ 5 467,48 €**
- Déficit reporté (D002) : **0,00 €**

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260217-DCM2026_009-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

Article 2 – Reprise anticipée des résultats du budget annexe du service funéraire

Il est constaté au titre de l'exercice 2025, par anticipation :

- Résultat de l'exercice : + 4 918,89 €
- Résultats antérieurs reportés (ligne 002) : + 31 297,03 €

Soit un résultat à affecter de **+ 36 215,92 €**

Le solde d'exécution de la section d'investissement présente :

- Solde d'exécution cumulé d'investissement : + 9 847,95 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement : **0,00 €**

Il n'existe donc aucun besoin de financement.

Il est proposé au Conseil Municipal de reporter par anticipation le résultat comme suit :

- Compte R1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (investissement) : **0,00 €**
- Compte R002 – Excédent de fonctionnement reporté : **+ 36 215,92 €**
- Déficit reporté (D002) : **0,00 €**

Article 3 – Exécution

Conformément à l'article L. 2311-7 du CGCT, une délibération d'affectation définitive des résultats 2025 sera présentée au Conseil municipal après le vote du Compte Financier Unique, même en l'absence de différence avec les montants repris par anticipation, afin de régulariser les écritures comptables et d'autoriser l'exécution des recettes.

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 18 février 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Signé par : Noëlle CHENOT Date : 24/02/2026 Qualité : Maire  Noëlle CHENOT	Gaël LACROIX